

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2015 À 20H30.**

L'an deux mille quinze, le treize avril, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, JULLIERON Alain, BADIÉ Aimée, FOURNIER Christophe, BARDE Cédric, CASAMASSA Laurianne, CHEVREL Roseline, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusés : CHARIERE Céline (pouvoir à J-C. MUIA), Olivier CHOURLIN (pouvoir à A. JULLIERON) et BOUILLOUX Nathalie (pouvoir à J. MERMET).

Convocation du 04 avril 2015.

Secrétaire de séance : A. NOTTON

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- DÉCIDÉ de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015, qui rapporteront 643538,00 € et répartis comme suit :

Taxe d'habitation :	12,15 %
Taxe foncière sur le bâti :	15,87 %
Taxe foncière sur le non bâti :	32,82 %

- ADOPTÉ les budgets primitifs 2015 comme suit :

Budget Général :

Section de Fonctionnement (dépenses/recettes) :	1 973 462,00 €
Section d'Investissement - Dépenses :	1 483 455,00 €
Recettes :	1 980 068,00 €

Exceptionnellement, le Budget d'Investissement est voté en suréquilibre (+ 496613,00 €), ceci s'explique par le versement en 2015 du remboursement de la TVA suite aux travaux du Groupe Scolaire.

Considérant les baisses de dotation de l'Etat dans les années à venir, le Conseil a décidé de mettre « en réserve » cette recette exceptionnelle.

Budget Assainissement :

Exploitation dépenses/recettes :	213 176,00 €
Investissement dépenses/recettes :	416 363,00 €

Budget Eau :

Exploitation dépenses/recettes :	49 527,00 €
Investissement dépenses/recettes :	279 648,00 €

- VALIDÉ le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon à la commune de Poncin pour l'exercice 2015 soit 389 077,00 € (contre 393 758,00 € en 2014).
- ACCEPTÉ, par 18 voix pour et 1 voix contre, la signature d'une convention tripartite entre la Commune, la Communauté de Communes et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une assistance à la passation d'un groupement de commande pour la réalisation de diagnostic accessibilité des bâtiments publics. Le montant total de l'assistance s'élève à 2700 € HT qui sera réparti sur les communes de l'intercommunalité ayant signé la convention.
- MODIFIÉ la délibération du 06 décembre 2001 instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents communaux en prenant en compte les nouveaux textes réglementaires. Le Maire rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées qu'après demande préalable, motivée et accordée par lui-même.
- RETENU la société Pyragric pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet pour un montant de 5000 € TTC.
- ACCEPTÉ la dédit de Monsieur Franck DANON et Madame Marie-Christine MARTIN à compter du 15 juin 2015 pour libérer le logement occupé au 1, avenue du Parc.
- RETENU la candidature de Monsieur Christophe CORBELLINI pour occuper à compter du 1^{er} mai 2015 le studio situé au 1 avenue du Château pour un loyer de 160 €.
- AUTORISÉ l'effacement d'une dette de 16€ suite à une décision de la commission de surendettement pour des frais de cantine scolaire resté impayée.

Clôture de séance à 22h20.

Le Maire,
JM. GIROUX

Information :

***Cérémonie des déportés** le dimanche 26 avril à Leymiat : 10h messe à la chapelle de Leymiat, 11h rassemblement devant la chapelle, dépôt de gerbe, discours du Maire.

***Cérémonie du 8 mai** à 11h : rassemblement au monument aux morts, dépôt de gerbe, discours du Maire, avec la participation de la Vigneronne